



Expression des élus CGT au Comité Social et Economique de Cléon.



Infos, photos...sur notre page FACEBOOK : [lacgt-cleon](#)

Mardi 30 juin 2020

Flicage des caristes : consultation en CSE du 25 juin 2020.

Après deux heures de débat en réunion, face au peu de documents remis, au manque d'informations, les élus de CSE CGT ont refusé d'être consultés et ont quitté la salle.

Néanmoins, il est clair que le logiciel ISM ONLINE que la direction veut mettre en place va lui permettre de fliquer les conducteurs d'engins. Raisons invoquées par la direction : un coût financier de 150 000 euros sur ce qu'elle appelle la casse des engins pour 2019. La direction dénonce la casse des engins, mais à aucun moment ne parle des causes, causes dont elle est en partie responsable : **suppressions de postes en logistique, ce qui induit une surcharge de travail et l'obligation pour les conducteurs d'engins d'aller toujours plus vite, certains engins sont inadaptés et ne permettent pas aux caristes de travailler dans de bonnes conditions, fragilité des engins,** souvent remontée par les salariés concernés et les élus, notamment en CHSCT. Il faut également regarder **les conditions dans lesquelles les caristes travaillent et la désorganisation dans les ateliers, passages trop étroits, sol dégradés ou glissants** (exemple les galeries en fonderie, transformées en patinoire). Autre problème, le manque de moyen des salariés qui font la maintenance sur ces engins et qui travaillent dans de mauvaises conditions : Atelier pas adapté, budget pas adapté, temps d'intervention pas adapté, bref rien n'est adapté pour avoir des engins en bon état de fonctionnement

Pour la CGT, c'est à la direction de revoir son organisation, d'embaucher en logistique afin d'éviter le turn-over continu et la surcharge de travail.

Egalité Femme/Homme? Toujours pas le cas à Cléon !!!

L'écart entre les salaires des femmes et les hommes continue de s'accroître à Cléon, une situation dénoncée depuis plusieurs années par la CGT, sans prise en compte de la direction.

Pour que ça avance, il va falloir que les femmes, discriminées, se mettent en colère...

Déclaration CGT sur la situation comparée des conditions générales d'emploi des femmes et des hommes de l'usine de Cléon, CSE du 25 mai 2020.

Les élus constatent, cette fois encore, que les écarts de rémunérations, mais aussi de promotions continuent de s'accroître en défaveur des femmes sur le site de Cléon. Pour les APR, l'écart de rémunération (rémunération mensuelle moyenne brute) entre les femmes et les hommes s'élève à 621 euros. Pour les techniciens, il s'élève à 349 euros. Pour les ingénieurs et cadres, il s'élève à 375 euros.

Un écart inacceptable et illégal. Nous faisons le même constat tous les ans ! Tous les ans nous vous demandons de nous présenter un plan d'actions pour résorber cet écart, mais toujours rien !!!

Des dispositions légales prévoyaient déjà l'égalité femmes / hommes en matière de rémunération ; à cet égard, l'Article L. 3221-2 du code du travail dispose déjà que : « Tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes » (ord. 13 mars 2007).

De plus, la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 et le décret du 8 janvier 2019 prévoient l'obligation de suivi des indicateurs d'égalité salariale entre les femmes et les hommes et un plan d'action afin de supprimer cet écart.

Nous rappelons qu'en cas de persistance d'écarts de rémunérations entre les hommes et les femmes, l'employeur peut se voir appliquer des pénalités financières.

La commission égalité femme/homme n'ayant pas eu lieu et face au manque de volonté de la direction de régler les problèmes d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, les élus CGT voteront défavorablement sur la «situation comparée des conditions générales d'emploi des femmes et des hommes de l'usine de Cléon ».

Tract rédigé par vos élus de CSE, titulaires et suppléants : Stéphane Virvaux, Christine Lombaerts, Eric Louet, Paola Chaparro, Guillaume Micaut, Nicolas Julien, Jean Patrice Rodrigues, David Bellanger, Thomas Bellanger, Nicolas Muller, David Larcier, Damien Coquart, Nadège Dezétant, Eric Durand, Sophie Foussadier, F Xavier Lebaudy, Fabrice Nobleaux, Rachid Arbi, Reynald Ponty, Nicolas Dayras, Lahcen Ait Tahra, David Timmermann, Benoît Hauchecorne, William Audoux, Christine Durand, Christophe Solal, Frédéric Podguszer, Anne Capron, Pascal Le Manach, Loïc Louise, Cyril Brunet, Guillaume Aubert, Grégory Ovide.